

2022, année exceptionnelle : la guerre en Ukraine a causé une forte augmentation des immigrations

Myria, le Centre fédéral Migration, sort son rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2024* en plusieurs cahiers thématiques. Le premier à paraître est *Population et mouvements*. Dans celui-ci, Myria présente les chiffres de 2022 sur les mouvements migratoires et revient dès lors sur la situation particulière du conflit en Ukraine et du nombre d'immigrations qui en a découlé.

1,5 fois plus d'immigrations par rapport à 2021

En 2022, 211.822 immigrations d'étrangers ont été enregistrées en Belgique, soit une augmentation de 48% par rapport à 2021. Une situation particulière qui s'explique en grande partie par la guerre en Ukraine. Bien que les citoyens de l'UE soient normalement plus nombreux que les ressortissants de pays tiers à immigrer en Belgique, la situation s'est inversée en 2022, en raison du nombre élevé d'immigrations d'Ukrainiens.

42% des immigrations étrangères proviennent d'un pays de l'UE et 32% d'un pays européen hors UE. Pour le reste, 10% concernent le continent africain et 11% le continent asiatique.

Parmi les principales nationalités, l'Ukraine arrive forcément en première position, soit 27% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la Roumanie (10%), la France (6%), les Pays-Bas (5%), l'Espagne (4%) et le Maroc (3%).

Les Ukrainiens représentent en effet 84% des migrants provenant des pays de l'Europe hors UE (57.514 immigrations) tandis que les Roumains représentent 25% des migrants provenant de l'UE et 59% des migrants provenant des treize nouveaux états membres de l'UE (22.177 immigrations). Les migrants ukrainiens sont caractérisés par une proportion plus élevée de femmes et une population plus jeune que celle des migrants roumains.

Autre conséquence de la guerre en Ukraine : une hausse des premiers titres de séjour

Entre 2021 et 2022, le nombre de premiers titres de séjour a connu une hausse de 52%. Cette dernière est le résultat direct du grand nombre d'arrivées de personnes fuyant le conflit en Ukraine. Pour les immigrants ressortissants de pays tiers, 109.295 premiers titres de séjour ont été délivrés, une augmentation exceptionnelle par rapport à 2021, due surtout aux bénéficiaires de la protection temporaire (51.721), des Ukrainiens pour la grande majorité.

En effet, 47% des premiers titres de séjour ont été accordés pour la protection temporaire, suivis de ceux délivrés pour des raisons familiales à hauteur de 21%. Par ailleurs, 62.110 premiers titres de séjour ont été délivrés à des immigrants citoyens de l'UE. Les principaux motifs de séjour pour ce groupe sont les raisons liées à une activité rémunérée (51%), devant les raisons familiales (28%) et d'études (7%).

[La publication est disponible sur le site web de Myria.](#)